



**REUNION DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2014
CHATEAUPONSAC (87)**

**JOURNEE D'INFORMATION
SUR LA RECONQUETE DU BON ETAT DES RIVIERES
A DESTINATION DES ELUS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU
BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS**

- COMPTE-RENDU -

Objet:

Mieux comprendre les enjeux de la gestion des cours d'eau et les principes de fonctionnement de ces milieux (principes de l'hydromorphologie) à travers une approche de terrain et l'échange des connaissances ; ceci, afin de pouvoir prendre les décisions les plus efficaces pour l'aménagement des rivières et affirmer son engagement dans la vie du syndicat.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents témoigne de son expérience.

Ordre du jour :

- présentation d'une animation vidéo présentant les principes et les enjeux de la morphologie des cours d'eau,
- présentation d'un diaporama sur le retour d'expérience de travaux réalisés par les gestionnaires de rivières du réseau. Exemples réalisés sur les bassins voisins en faveur de l'eau et des milieux aquatiques,
- présentation d'un diaporama sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui concerne désormais les communes et les communautés de communes.
- échanges,
- visites de terrain sur le bassin de la Semme.

Présentation du dispositif de sensibilisation mis en place par le réseau des techniciens médiateurs de rivières (TMR).

Soutenu par ses partenaires, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Val de Gartempe qui anime le réseau des TMR, propose des temps de formation à destination des élus et des acteurs de l'eau afin de mieux cerner l'enjeu de la gestion des milieux aquatiques. Elle cherche à permettre aux élus de constituer un socle de connaissances commun sur

l'hydromorphologie (identifiée comme l'un des facteurs principaux de dégradation des eaux) répondant à l'intérêt général.

Cette journée s'insère dans un dispositif plus global d'animation de réseau de gestionnaires de rivières dont les outils sont accessibles à chaque citoyen en suivant le lien internet suivant : www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

Elle fait aussi écho à une première session organisée le 17 juin 2013 à Saint-Martin le Mault réalisée en partenariat avec l'Etablissement public du Bassin de la Vienne. Une vidéo avait été réalisée accessible au lien suivant : <http://dai.ly/x160hp2>



Présentation d'une animation vidéo présentant les principes et les enjeux de la morphologie des cours d'eau.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- La forme évolutive des rivières (ses différents faciès d'écoulement, transport d'eau et de sédiments, équilibre érosion/dépôt).
- Les obstacles à l'écoulement et ses conséquences sur la qualité et la quantité de l'eau et des milieux (rapport température de l'eau / taux d'O₂ dissous/biodiversité, déséquilibre érosion/dépôt, continuité écologique).
- La granulométrie du fond (diversité des diamètres des granulats, risque de colmatage par l'excès d'apport en sédiments fins).
- Les crues (rôle tampon des zones humides, espace de liberté du lit mineur au lit majeur).
- Le drainage et l'intérêt du maintien des zones humides.
- Le boisement de rive (limiter l'érosion des berges, rapport ombrage / régulation de la température).
- L'objectif réglementaire (la Directive Cadre sur l'Eau, l'objectif de bon état écologique pour 2015).

Ce document animé est visible et partageable sur internet via le lien suivant : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6655> (15 minutes de vidéo)

Présentation d'un diaporama faisant le retour d'expériences de travaux réalisés en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Créé grâce aux retours des expériences de terrain des techniciens médiateurs de rivières du réseau des TMR, ce diaporama donne un panel de solutions techniques aux dysfonctionnements observés sur les rivières.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Le contexte historique de l'aménagement des rivières.
- La diversité des acteurs et le risque du compromis au regard du rapport efficacité/coût.
- Les obstacles transversaux/latéraux et les solutions existantes.
- La recharge granulométrique.
- Les aménagements à vocation piscicole et la continuité écologique.
- Les plans d'eau et les solutions existantes.
- L'importance des zones humides et la conservation des zones en bon état.

Une plaquette résumant cette intervention a été remise aux participants. Elle est accessible via le lien : <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/118/EPTBV-4CPIE-La%20restauration%20hydromorphologique%20dans%20le%20bassin%20de%20la%20Vienne.pdf>

Relevé des principaux échanges

- Le territoire du SMABGA est un territoire plutôt préservé à l'échelle du bassin de la Loire. Son agriculture est encore dominée par l'élevage. Les prairies, les haies et les zones humides sont encore bien présentes. Il joue un rôle fondamental dans l'équilibre global du grand bassin hydrographique sur des aspects de régulation de la quantité d'eau (rétention en hiver et redistribution en été). La qualité des milieux reste à améliorer sur des aspects hydromorphologiques (les dynamiques de cours d'eau).

- La rivière charrie de l'eau, de la vie et des sédiments. Une rivière transporte de l'eau, des animaux, des végétaux, des débris mais aussi des sédiments. Elle est spontanément mobile, elle se déplace plus ou moins selon la nature des roches qu'elle traverse trouvant un équilibre dynamique entre érosion et sédimentation. Il peut être opportun de prévoir ses déplacements afin d'optimiser afin de les prendre en compte dans les différents plans de gestions (ex : les PLU, cartes communales...). Ce processus est normal, les contraintes imposées par certains usages peuvent créer un excès disproportionné en sédiments ou au contraire un manque important en charge sédimentaire. Ces modifications auront un impact important sur la biodiversité et affecteront la capacité auto-épuration du milieu, c'est-à-dire la qualité de l'eau. Le cours d'eau cherchera toujours à rééquilibrer sa charge en compensant par une érosion ou par une sédimentation marquée. Dans le Limousin (roche granitique difficile à éroder) les cours d'eau sont assez peu mobiles, néanmoins la Semme est un cours d'eau local qui est très mobile.

Consulter le diaporama sur la mobilité de la Semme : http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/260/8_10_2014_SMABGA%20Chateauponsac%20-

- Le problème du blocage des sédiments dans la retenue des ouvrages transversaux (clapets, seuil, digues d'étangs...) est abordé. Ils piègent les sédiments à l'amont immédiat de l'ouvrage et créent un déficit à l'aval qui génère souvent une érosion des berges ou du lit importante pouvant déstabiliser l'ouvrage, une route ou tout aménagement situé un peu trop près. A l'amont, la rivière est transformée en « plan d'eau ». Le courant se ralentit, les eaux se réchauffent et le fond diversifié par des creux (mouilles ou fosses) et des bosses (radiers) constitué de blocs, graviers, galet s'uniformise pour un tapis de vases.
- L'excès de sédiments génère aussi des dysfonctionnements. La suppression des haies sur le bassin versant et de la ripisylve, les sols mis à nu en hiver et labourés dans le sens de la pente, les vidanges d'étangs non contrôlées, le piétinement des berges par les troupeaux favorisent le transfert abondant de sédiments fins vers la rivière lors des pluies. Ces vases s'insèrent entre les interstices des cailloux, des graviers et des sables « bétonnant » et homogénéisant ainsi un fond de cours d'eau pouvant être diversifié.
- La modification d'un habitat diversifié vers un habitat uniformisé va modifier les espèces présentes en sélectionnant les plus adaptées et les moins exigeantes. Bien souvent, cette modification vers des eaux ralenties et plus chaudes qui ont tendance à plus s'évaporer est favorable à la colonisation du milieu par des espèces exotiques envahissantes comme la jussie ou certaines écrevisses exotiques.
- Quand une eau se réchauffe, sa teneur en oxygène dissous diminue. De nombreuses espèces exigeantes de macro-invertébrés ou de poissons comme l'emblématique truite fario, n'acceptent pas cette hausse de température, en particulier en période de reproduction (conditions de températures requises pour la reproduction de la truite : 8 à 12°C. La température létale de cette espèce est de 20°C). Le réchauffement de l'eau accentue l'évaporation estivale. Cette perte de volume cumulée peut devenir problématique si les débits sont déjà très faibles créant des « assècs ».
- La montaison des poissons migrateurs et non-migrateurs peut être interrompue, les empêchant d'aller sur leurs sites de reproduction. Plusieurs solutions techniques existent pour améliorer la situation (entretien et manœuvre régulière des vannages, effacement total ou partiel avec aménagements compensatoires ou pas, bras de contournement, passes à poissons...). Notons que les passes à poissons demandent un entretien régulier pour rester efficaces. Malgré tout on estime à seulement 20% le taux de franchissabilité par passe à poissons.
- La réglementation (Directive Cadre sur l'Eau de 2000, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, la loi Grenelle) fixe un objectif de reconquête des milieux et de la qualité de l'eau pour 2015. La continuité écologique (poissons + sédiments) est un volet essentiel. Une politique globale de gestion des axes est engagée. Il est remarqué que malgré un impact avéré, les seuils ne peuvent pas être les seuls incriminés, la diminution des espèces sensibles étant multifactorielle (pollutions domestiques, industrielles,

agricoles, changement de l'occupation des sols...). Par ailleurs, le cas de l'arasement total d'un ouvrage ne peut être applicable partout. Chaque cas est particulier et toutes les alternatives doivent être étudiées en fonction des usages existants.

- L'intérêt de préserver les zones humides du drainage (voire de les restaurer) a été souligné. Leur rôle d'« éponge » permet d'éviter un écoulement trop rapide des eaux et permet de limiter les crues en zones aval (pouvant être construites) en période pluvieuses. A l'inverse, elles libèrent de l'eau en période plus sèche en préservant un minimum vital d'écoulement. Les crues plus fréquentes en hiver et les « à sec » prolongés de l'été relèvent pour grande partie de leurs disparitions progressives. Notons que les zones humides sont des réservoirs de biodiversité importants, leur pouvoir auto-épurateur notamment de sa flore, permet de relayer efficacement les stations d'épuration qui ne traitent que quelques pollutions ciblées.

Présentation de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation (GEMAPI).

Etienne BOURY, technicien de rivières au sein du SMABGA explique qu'une nouvelle réglementation impose désormais aux communes la compétence milieux aquatique (auparavant optionnelle) et intègre la gestion du risque inondation. Il présente les outils existant permettant de prendre en compte cette gestion du risque inondations avec un risque faible hormis le secteur du Vincou à Bellac et en aval.

Un transfert de compétence s'opèrera des communes aux communautés des communes qui choisiront de déléguer la compétence à un organisme spécifique appelé EPAGE (Etablissement publique d'Aménagement et de Gestion de l'eau).

Les derniers décrets d'application ne sont pas encore tous publiés et certaines précisions manquent encore avant de mesurer l'impact sur nos territoires et nos collectivités.

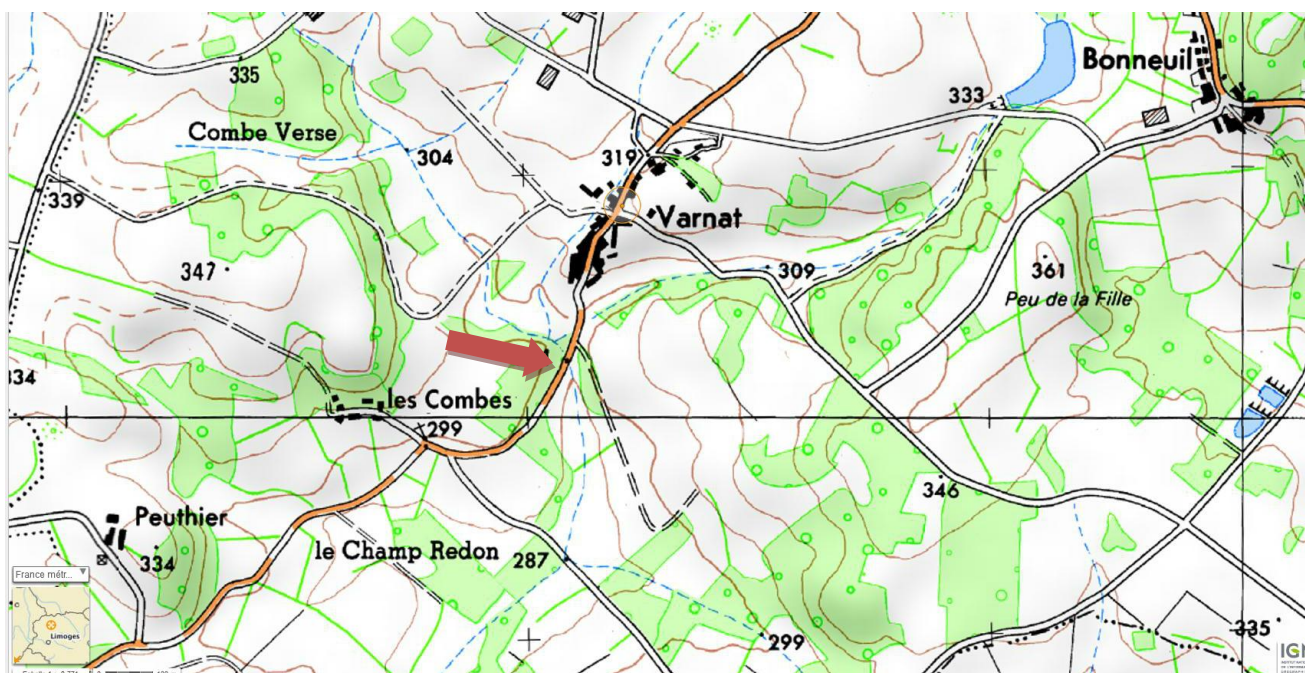
Les collectivités appliquant la GEMAPI auront la possibilité de mettre en œuvre une taxe dédiée à l'exercice de cette compétence.

Lien vers le diaporama résumant l'état actuel de la réglementation : http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/260/8_10_2014_SMABGA%20Chateauponsac%20-%20Presentation%20GEMAPI.pdf

Visites de terrain et relevé des échanges

Trois sites ont été visités lors de cette journée. Etienne BOURY, technicien médiateur de rivières au SMABGA présente les travaux et facilite la lecture des dysfonctionnements des cours d'eau sur les autres sites.

Etape 1 : Aménagement d'un ouvrage supportant une route départementale pour le franchissement piscicole (commune de Saint-Amand-Magnazeix).



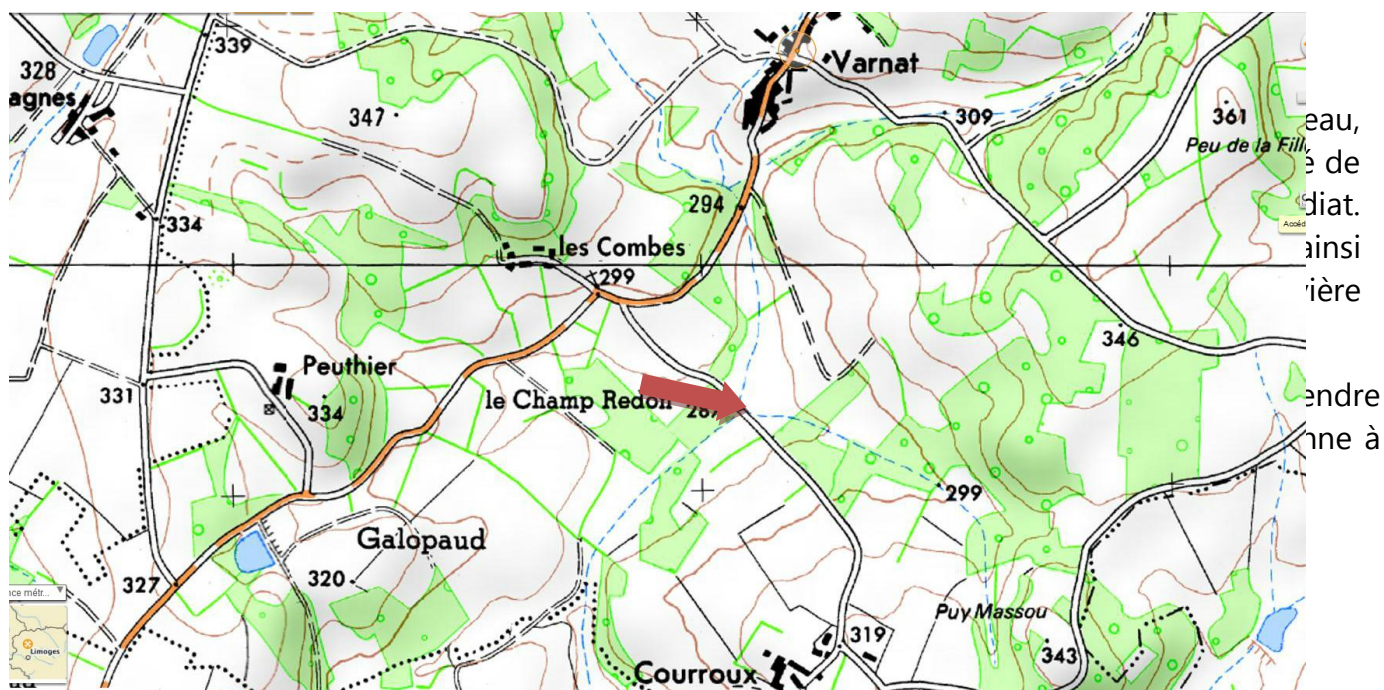
Les franchissements routiers sont responsables de nombreuses discontinuités écologiques. Sur le site du ruisseau de Varnat, identifié à potentiel pour la truite, le service de la voirie du Conseil Général de la Haute-Vienne est intervenu il y'a un an pour résoudre ce problème lors de la réfection de l'ouvrage départemental (pont). L'aménagement consiste à la création de paliers successifs en lieu et place d'une seule marche infranchissable d'environ 1m de haut. Des blocs de pierre de taille variable ont été disposés à la sortie du pont de façon à récupérer la pente en créant des marches de hauteur franchissable par les différentes espèces piscicoles présentes dans ce ruisseau.

Malheureusement les crues de 2014 ont modifié légèrement l'ouvrage laissant apparaître des marges de progression possibles dans la conception de tels aménagements. Même si l'empierrement a quelque peu bougé, l'intention est bien là.

Voir le diaporama résumant les travaux : http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/260/8_10_2014_SMABGA%20Chateauponsac%20-%20Presentation%20Varnat.pdf



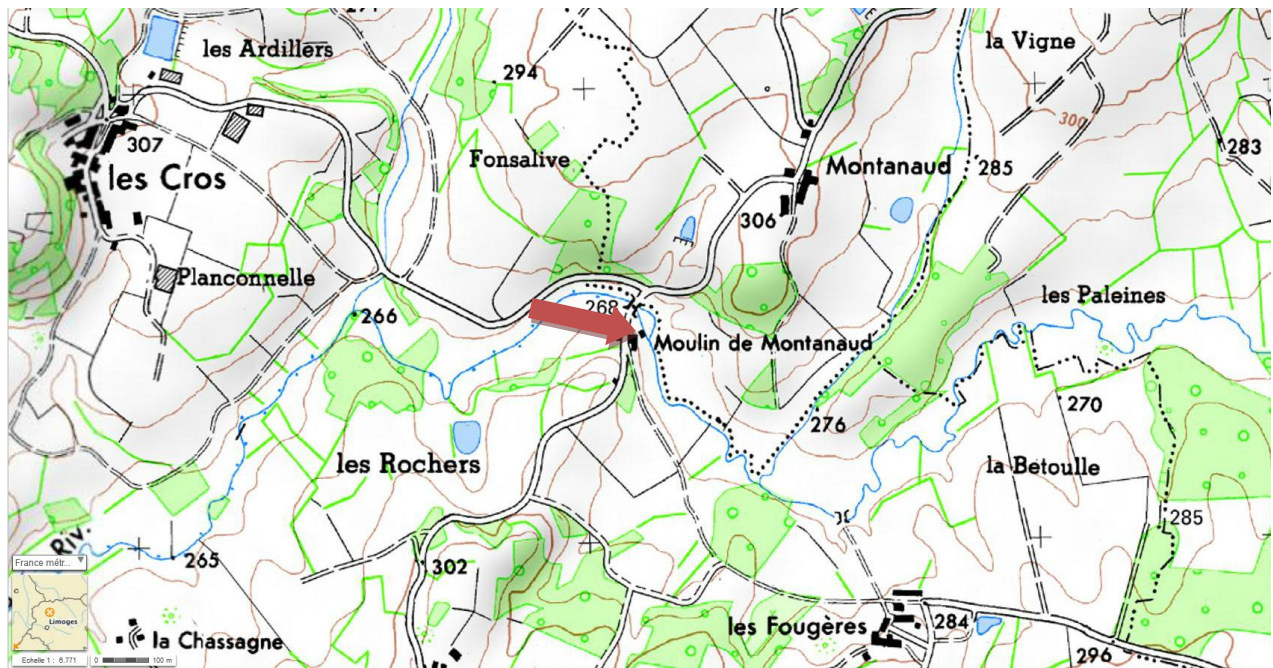
Etape 2 : Zone de piétinement bovin, impacts et aménagements possibles (commune de Saint-Amand-Magnazeix).



Le piétinement bovin des cours d'eau pose un problème de qualité des milieux aquatiques. Il relargue de grandes quantités de terre et sédiments fins dans l'eau qui viennent recouvrir les zones de graviers ou galet sensées se trouver sur ce secteur. Ici, nous avons pu apprécier l'impact du piétinement sur le cours d'eau de la parcelle aval fortement colmatée. Le site a permis également de montrer le travail de restauration du cours d'eau par l'E.I. de la Gartempe, ainsi que la mise en défends des berges (clôture) réalisée par le propriétaire consécutivement aux travaux.



Etape 3 : Le moulin de Montanaud (commune de Chateauponsac)



Le Moulin de Montanaud a été pris pour exemple comme un seuil présent depuis plusieurs siècles sur le cours d'eau et qui va devoir faire face aux nouveaux aspects réglementaires notamment liés à la continuité écologique.

La première problématique est la régularisation de l'ouvrage face à la réglementation actuelle (fondé en titre, sur autorisation...) car un grand nombre d'ouvrages sont aujourd'hui sans statuts réglementaires.

De plus, les cours d'eau sont désormais classés en deux listes indépendantes des classements piscicoles :

- Liste 1 : interdiction de construire tout nouvel obstacle à l'écoulement.
- Liste 2 : obligation du propriétaire d'aménager l'obstacle à l'écoulement pour rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) dans un délais de 5 ans.

Ici, nous pouvons évaluer comment le seuil du moulin modifie le cours d'eau en amont (plus de hauteur d'eau, courant uniformisé, aspect paysager...) et les problématiques d'envasement liés à un abandon de son usage et notamment de manœuvre des vannes.

Des solutions possibles d'aménagement sont débattues en cherchant à comprendre les avantages et inconvénients de chacune. (Ouverture aux moments propices des vannes, aménagement d'un bras de contournement du seuil, passe à poissons, suppression du seuil, faire passer le cours d'eau dans l'actuel bief où est installé la roue)



ANNEXE Participants :

- AMY Dominique, Saint Sornin la Marche
- BACHELIER Michel, Saint Sornin Leulac
- BAUDOU Daniel, Saint Hilaire de la Treille
- BERTRAND Jean-Michel, Bersac sur Rivalier
- BOURDET Jean-Pierre, Chamboret
- BOURY Etienne, technicien rivière SMABGA
- BREUILLAUD René, Arnac La Poste
- CAILLAUD Roger, Saint Léger La Montagne
- CHABROULLET Michèle, Laurière
- CHALIVAT Gérard, Berneuil
- CHAPUS Serge, Saint Sornin Leulac
- CHARLIER Pascale, Fromental
- CLAIR Jérôme, animateur du réseau des TMR au CPIE Val de Gartempe
- DONY Corine, Vaulry
- DU PUYTISON Claire, Saint Pardoux
- DUPUY Fabien, Fromental
- FAURE Bernard, Rancon
- GEAI Frédéric, Thiat
- GRIMAUD Jean-Claude, Bussière Poitevine
- HEUDES Daniel, Breuilaufa
- KAY Francis, Breuilaufa
- LACHAUME Christine, Dinsac
- LYCYAUD Bernard, Le Buis
- MARTIN Bernard, Le Dorat
- MATHIEU-MARTIN Chantal, Châteauponsac
- MORNON Laurent, Razès
- MAURETTE Patrick, DDT 87
- NADAUD Dominique, Saint Hilaire La Treille
- NORMAND Alain, Saint Bonnet de Bellac
- PAJOT Maurice, Saint Sornin la Marche
- PERICHET Daniel, Saint Georges les Landes
- PRADAUD Jean-Claude, Le Buis
- RIGAUD Jean, Bessines sur Gartempe
- ROUSSEAU Michel, Dompierre les Eglises
- SAUTRON Audrey, technicienne rivière SMABGA
- SUZE Claude, Bussière Poitevine
- TONDUSSOU Guy, Peyrat de Bellac
- VANHERSECKER Francis, Saint Bonnet de Bellac
- VERETOUT Céline, DDT 87

Cette action a été rendue possible grâce aux soutiens et financeurs du réseau des TMR que sont :

